



Sur le littoral, en montagne, en ville ou à la campagne, il est nécessaire d'**organiser notre environnement quotidien** :

- Avoir suffisamment de **logements**, bien répartis et adaptés aux besoins de la population.
- Développer des **équipements** et des services de santé, scolaires, commerciaux, culturels et des loisirs.
- Développer l'**économie** pour favoriser l'emploi.
- Poursuivre la **transition écologique** en prenant soin de la biodiversité, l'eau, les sols, l'air, les milieux naturels, forestiers, l'agriculture et nos paysages.
- Prévoir nos modes de **déplacements** : en transports en commun, à vélo, à pied, en voiture.

C'est ce qu'on appelle l'aménagement du territoire.

Les élus locaux, avec leurs compétences planification et urbanisme, ont la responsabilité de choisir comment construire de façon cohérente notre **cadre de vie d'aujourd'hui et de demain**, en tenant compte des forces et des faiblesses de chaque territoire. Tout en nous préservant des risques naturels (inondations, sécheresses, mouvements de terrain, recul du trait de côte), dont ceux accentués par le changement climatique et en préparant la transition énergétique.

Pour agir, ils ont deux **outils complémentaires** à leur disposition qu'ils élaborent avec les acteurs et habitants du territoire :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Plan local d'urbanisme communal ou intercommunal (PLU/PLUi).

